



PROCÈS VERBAL D'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

29 MARS 2018

Le jeudi 29 mars 2018, les adhérents de l'association "Les Chevaliers de la Gaule", Association Agréée pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique (AAPPMA) de Montpellier étaient réunis en Assemblée Générale Ordinaire. Étaient présents les adhérents de l'année 2017 et les adhérents connus de l'année 2018, dûment convoqués selon les modalités statutaires. Cette assemblée avait lieu à la Salle Nogaret à Montpellier.

Monsieur Laurent NISON, président, ouvre l'Assemblée en remerciant toutes les personnes présentes et en rappelant les principaux objets sociaux de notre association : Gérer les droits de pêche, surveillance et lutte contre les pollutions, connaissances et gestion des ressources piscicoles, préservation de la biodiversité et promotion du loisirs pêche.

BILAN DES ACTIVITÉS DE L'ANNÉE 2017

Le président nous détaille le bilan des activités de l'année 2017 en rapport avec nos objets sociaux.

Gérer les droits de pêche.

2031 cartes de pêche ont été vendues en 2017, soit un nouveau record d'adhérents à notre association. Le Président nous présente en infographie les répartitions statistiques de ces cartes ainsi que la ventilation du prix d'une carte de pêche entre toutes les instances. Le président rappelle que pour une carte interfédérale à 95 euros, notre association ne touche que 3,5 euros. Il se félicite cependant que nos membres cotisent de manière importante au financement des Agences de l'Eau et de l'Agence Française de la Biodiversité (ex ONEMA).

Le président nous rappelle la mise en place d'une nouvelle convention de pêche avec la Ville de Lattes créant ainsi le premier parcours no-kill de notre territoire et la première réserve de pêche de notre bassin versant.

Surveillance et lutte contre les pollutions.

Le président rappelle l'importance de la garderie de l'AAPPMA, première sentinelle du milieu aquatique. Deux nouveaux gardes particuliers rejoindront les rangs de la garderie dans les prochaines

semaines. Le président informe de la mise en place d'un réseau "sentinelle" avec un numéro de téléphone dédié ainsi qu'une adresse email destinée à cet usage : garderie@montpellier-peche.org.

Le réseau "sentinelle" ainsi mis en place a permis une intervention rapide de nos services dans deux évènements d'atteintes mineures au milieu aquatique. Nous avons, hélas, du compter une atteinte majeure du à la station d'épuration MAERA ayant entraîné une forte mortalité piscicole. L'AAPPMA a porté plainte et s'est constituée partie civile sur ce dossier. Cet évènement a cependant permis d'informer les pouvoirs publics sur notre capacité à alerter rapidement les services compétents en cas de pollution et mis en évidence notre vigilance.

Nous avons participé à deux journées de nettoyage des berges du Lez avec des associations partenaires. Activités à reconduire bien évidemment.

Connaissance du milieu aquatique et gestion de l'eau.

Le président a participé à un grand nombre de réunions dans le cadre de la Commission Locale de l'Eau et du Comité de Pilotage de la zone Natura 2000. Le Président rappelle l'importance de ces instances, en particulier de la CLE, et de notre action pour l'élaboration concertée du Schéma d'Aménagement et de la Gestion de l'Eau (SAGE). Nous avons également participé à plusieurs réunions techniques concernant la continuité écologique et la réhabilitation de berges. Le président rappelle l'importance du Syndicat du Bassin de Lez (SYBLE) en tant qu'organe animateur de ces réunions et rappelle également la pertinence et la qualité des services de notre syndicat de rivière. Le président en profite pour remercier le président du SYBLE, Monsieur Cyril Meunier, la directrice du SYBLE, Madame Géraldine VACQUIER ainsi que tout le personnel du syndicat.

Le président informe l'assemblée de la publication de notre première étude scientifique, réalisée par Monsieur Hoël GRENIER : Etude bibliographique sur le Silure Glane. Une brillante synthèse sur cette espèce tant commentée et décriée. Le président remercie chaleureusement Monsieur GRENIER ainsi que Monsieur BERREBI, directeur de recherche au CNRS pour sa relecture.

L'école de l'eau et de la pêche.

L'école de pêche, au travers de l'école du mercredi, des stages de découverte et des stages de la Ville de Montpellier "La Tête et les Jambes", ainsi que par ses activités ponctuelles, a accueilli et sensibilisé plus de 150 enfants au milieu aquatique par la pratique de la pêche. Le président rappelle l'importance majeure de notre école de pêche tant par ses actions d'enseignement à la pratique d'une pêche raisonnée et respectueuse du milieu que par ses actions de formation et de sensibilisation à l'environnement.

Concours.

Notre association a organisé trois concours en 2017 : l'Hérault Float Tour, la Petite Américaine et la Grande Américaine en partenariat avec l'association "Team Fish Stick", le président remercie ces membres pour leur participation et leur enthousiasme et en particulier Monsieur Robin ORY.

Récompenses.

Notre AAPPMA a été récompensée par le Trophée Régional de la Pêche Durable 2017 pour ses actions

en matière de gestion du milieu et de la promotion d'une pêche raisonnée. Le président remercie la présidente de Région, Madame Carole DELGA, pour cette initiative en faveur de nos associations.

BILAN FINANCIER

Le président passe la parole à Monsieur CUILLERET, trésorier de notre association, qui nous présente le rapport financier 2017 (disponible en annexe). Le trésorier nous rappelle nos obligations comptables et nous présente des comptes équilibrés. Le trésorier nous informe que des projets d'investissements seront mis en réflexion par le Conseil d'Administration en 2018.

Les vérificateurs aux comptes prennent la parole pour féliciter la bonne tenue des comptes et le travail important fait en matière de clarté et de transparence. Les vérificateurs aux comptes valident solennellement la totalité des comptes.

Le quitus financier est demandé à l'Assemblée. **Le quitus est accordé à l'unanimité.**

AUTRES POINTS

Le président met au vote la reconduction de la convention avec l'association de pêche de Grabels "La Gaule Grabelloise" concernant ses animations et les déversements de truites arc-en-ciel sur un tronçon de la Mosson. Il est précisé que la convention sera, pour des raisons pratiques de calendrier, tacitement reconductible et validée par l'assemblée générale ordinaire chaque année.

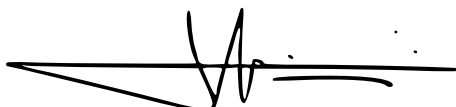
Ce point est voté à l'unanimité.

Le président remercie chaleureusement les personnes présentes ainsi que tous les bénévoles actifs de notre association. Il rappelle l'importance de leurs engagements et le caractère extrêmement précieux de ces derniers. Il invite tout le monde à partager le verre de l'amitié et clos l'assemblée générale ordinaire.

Fait à Montpellier, le 29 mars 2018.

Laurent NISON

Président

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized 'L' followed by a series of loops and a horizontal line extending to the right.